

Comité suisse d'action contre
l'expulsion de 500'000 étrangers

EXPOSE - TYPE

RELATIF A L'INITIATIVE DE L'"ACTION NATIONALE"

(Votation fédérale du 20 octobre 1974)

Les principaux objectifs visés par l'initiative contre la surpopulation étrangère sont :

1. la limitation du nombre des naturalisations à 4'000 par an;
2. la réduction à 500'000 personnes du nombre d'étrangers en Suisse, leur proportion devant s'élever dans chaque canton à 12 % au maximum de la population résidante (à l'exception du canton de Genève où elle pourra atteindre 25 %);
3. la limitation à 150'000 personnes du nombre des saisonniers;
la limitation à 70'000 personnes du nombre des frontaliers.

I

La limitation forcée des naturalisations : une mesure qui n'est nullement souhaitée

En limitant dans la Constitution fédérale, le nombre de naturalisations admises annuellement à 4'000, l'on porte arbitrairement atteinte aux droits des cantons et des communes, dont la compétence en matière de naturalisation est réglementée par la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Au cours de ces dernières années, on a procédé en moyenne à 7'500 naturalisations par an. En règle générale, cantons et communes font preuve d'une grande réserve et même d'une certaine réticence, dans leur politique de naturalisation. L'Action nationale, redoublant son action sur ce point, a déposé de surcroît auprès de la Chancellerie fédérale, une autre initiative, revêtue du nombre de signatures nécessaires et visant également à la limitation à 4'000 du nombre annuel des naturalisations. Cette insistance a pour but de forcer la main aux électeurs, au prix d'un abus manifeste du droit d'initiative, tel qu'il est conçu dans notre pays.

Réduction massi-
ve du nombre
des étrangers

Tout le poids de l'initiative repose sur la réduction du nombre des étrangers. Il ressort des toutes dernières estimations que si elle devait être adoptée, 540'000 étrangers environ seraient obligés de quitter la Suisse, à savoir 300'000 personnes résidant à l'année et 240'000 autres, titulaires d'un permis d'établissement. L'expulsion forcée d'un nombre aussi considérable d'étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement empoisonnerait toutes nos relations avec des Etats étrangers. En effet, cela impliquerait obligatoirement la violation d'un certain nombre de traités d'établissement en vigueur. Nos compatriotes installés à l'étranger en pâtiraient lourdement et un grave préjudice serait porté à la réputation humanitaire de la Suisse.

Un coup-bas
contre l'éco-
nomie

Pour ce qui est de l'économie suisse, l'adoption par le peuple de l'initiative, signifierait une perte de 400'000 travailleurs environ, en l'espace de trois ans. En effet, cette réduction devrait selon le texte constitutionnel proposé, intervenir d'ici le 1er janvier 1978. On a calculé qu'environ 200'000 résidents à l'année et 120'000 personnes titulaires d'un permis d'établissement qui exercent un métier, ainsi que 44'000 saisonniers et 35'000 frontaliers seraient obligés de quitter leur emploi en Suisse. Il en résulterait une compression massive de la capacité de travail et de production de notre économie. Toutes les branches et toutes les régions de notre pays en subiraient le contrecoup.

L'évolution de la structure économique du pays, actuellement en cours (concentrations géographique et financière), s'en trouverait accélérée, avec tous les risques et toutes les incertitudes que cela comporterait également pour la main-d'oeuvre suisse. Des emplois seraient supprimés et des travailleurs reclassés dans des activités peu attrayantes. La communauté suisse dans son ensemble en subirait les conséquences dans la mesure où la diminution du produit national et des rentrées fiscales constitueraient une menace pour le bien être général, la qualité de la vie et la sécurité sociale (AVS, AI et assurance maladie).

Des exigences
irréalisables

La troisième initiative contre la "surpopulation étrangère" impose une diminution du nombre des étrangers beaucoup plus brutale et massive que l'initiative dite Schwarzenbach, rejetée en 1970 par le peuple et les cantons. Il serait pratiquement impossible de réaliser une

telle réduction dans un délai aussi court (3 ans). D'ailleurs, le Conseiller national Schwarzenbach lui-même s'est formellement désolidarisé de l'initiative de l'Action nationale. Quant au Conseiller national Oehen, principal promoteur de l'initiative, il a déclaré qu'il faudrait éventuellement recourir à des dispositions d'urgence, en vue d'atténuer les conséquences les plus graves résultant d'un succès de l'initiative ! C'est reconnaître assez clairement que ses propres propositions sont irréalisables.

Par ailleurs, l'initiative de l'Action nationale n'est assortie d'aucune clause de retrait, de telle manière qu'elle ne peut même pas être retirée en faveur d'une solution meilleure. Ne serait-ce que pour cette raison, il n'y avait pas lieu de lui opposer un contreprojet.

Une politique
des étrangers
constructive

Les autorités fédérales suivent actuellement une politique très restrictive à l'égard de l'arrivée et de l'emploi des étrangers en Suisse. Pour la confirmer et lui donner une base légale plus sûre, la motion suivante a été adoptée par les Chambres fédérales :

"Le Conseil fédéral est chargé de présenter au plus tôt aux Chambres un rapport et des propositions relatifs à la politique future concernant les étrangers et en particulier à la révision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Cette révision aura pour but la stabilisation et, par la suite, la réduction progressive du nombre des étrangers en Suisse en tenant compte de tous les facteurs humains, sociaux, économiques et d'équilibre démographique ainsi que la situation particulière de certains cantons."

Une stabilisa-
tion effective

La politique de stabilisation entreprise par les autorités dès 1969, à l'égard de l'effectif des travailleurs étrangers se révèle efficace. Depuis 1970, le nombre des travailleurs "à l'année" et des établis a pu être maintenu à un chiffre inférieur à 600'000 (1973 : 595'548). Par ailleurs, on a limité l'entrée des saisonniers et freiné celle des frontaliers. Le Conseil fédéral vient encore de renforcer ces mesures restrictives, en y astreignant des groupes de personnes et des professions qui se trouvaient jusqu'alors hors contingentement. Cela a notamment touché l'agriculture, l'enseignement et le secteur hospitalier. En comblant ainsi les brèches qui subsistaient dans sa politique, le Conseil fédéral impose une réduction annuelle de plusieurs milliers de travailleurs étrangers. Il fallait passer par là pour stabiliser l'ensemble de la population étrangère résidant en Suisse,

au cours des dix prochaines années, comme le gouvernement s'y est résolument engagé. A elles seules, ces mesures sont particulièrement sévères et douloureuses; elles peuvent déjà entraîner de graves conséquences dans certains domaines de l'économie suisse; elles imposent en tout cas des sacrifices dont chacun risque de se ressentir.

Frein à la croissance

Une politique si restrictive à l'égard des étrangers n'est praticable que dans la mesure où les limites atteintes par la croissance économique apparaissent de plus en plus clairement.

On a totalement renoncé à une expansion économique purement quantitative. Le nombre de personnes, Suisses et étrangers, occupées dans l'industrie est en régression. Grâce aux mesures de rationalisation, la croissance nécessaire au maintien du bien être général, résulte essentiellement d'un développement en profondeur. Mais ce phénomène est lié à des modifications structurelles : fermeture d'entreprises, fusion de sociétés et tendances à la concentration. Il y a déjà là de quoi inquiéter de nombreux citoyens suisses, dont l'emploi et le bien être pourraient être momentanément menacés.

Les mesures conjoncturelles prises d'urgence vont aussi dans le sens d'une limitation de la croissance. Mais si, à ces diverses mesures de stabilisatrices, déjà douloureuses pour certains, venaient s'ajouter les effets provoqués par l'élimination de la moitié des étrangers qui travaillent en Suisse - ainsi que l'exigent les auteurs de l'initiative - il en résulterait un bouleversement brutal de toutes les structures économiques du pays. Il affecterait la situation professionnelle de dizaines de milliers de Suisses. La présence d'étrangers en Suisse joue à cet égard le rôle d'une force de réserve et d'équilibre. Ils sont, en effet, les premiers qui devraient renoncer à leurs emplois en cas de récession économique grave.

II

Pessimisme des promoteurs de l'initiative

L'initiative de l'Action nationale est dirigée contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse. Ses auteurs nous présentent une image fort pessimiste du développement de notre pays. Ils prédisent l'imminence d'une catastrophe écologique, consécutive à l'accroissement excessif de la population et de la destruction des "bases vitales naturelles". La surpopulation, qui serait imputable à la forte progression du nombre des étrangers, leur apparaît comme la source première de tout le mal. Les promoteurs de l'initiative estiment que la faute en incombe au développement de l'économie, jugeant que tout lui a été subordonnée; dès lors, ils lui livrent un combat sans merci. Ils évoquent le "bon vieux temps", font appel à la nostalgie d'un passé où l'on était "entre soi" et brandissent les menaces qu'ils voient dans la dynamique de l'évolution et dans l'accumulation des tâches pour l'immédiat et pour un avenir plus lointain.

Mais accepter l'initiative, ce serait retomber dans une autarcie dans laquelle la Suisse ne peut pas et n'a jamais pu survivre; ce serait reculer de plus 150 ans dans notre histoire économique et sociale. Une telle vision des choses se trouve en opposition avec l'attitude d'une grande partie de la population suisse. Ouverte et tournée vers l'avenir, celle-ci est fort peu encline à admettre que, dans un monde animé par le désir de progrès, il faille chercher le salut dans le passé, l'atrophie et un impossible repli sur soi-même.

L'autarcie :
réflexe anti-
suisse

Les promoteurs de l'initiative se réfèrent à un certain nombre de facteurs propres, selon eux, à démontrer que notre pays est surpeuplé. En fait, ils ne peuvent apporter aucun argument probant. Ils cherchent plutôt à exploiter certains malaises liés à des phénomènes bien connus de la civilisation moderne et à la croissance générale du bien être. Le degré d'autoravitaillement en produits alimentaires de base, en matières premières ou en énergie ne permet absolument pas, à lui seul, de juger des chances de survie ni de l'indépendance d'un pays. Et encore moins d'un pays comme la Suisse dont les relations internationales sont, par nécessité, aussi ramifiées. C'est bien mal connaître l'origine et l'histoire de notre pays, que d'imaginer que l'autarcie permette un "retour aux sources de l'authenticité helvétique". La Suisse est née non au fond d'un repli des Alpes, mais au contraire autour de la route du Gothard, joignant le Nord au Sud de l'Europe. La vocation de la Suisse s'inspire de l'échange et non de l'isolement.

De la place
pour tous

D'après les estimations de l'Institut pour l'aménagement du territoire local, régional et national, chaque habitant dispose en Suisse de 3'500 m² de terrain productif et de 1'700 m² de forêt. L'on ne peut donc pas parler d'une Suisse surpeuplée, sans compter que la question de savoir si un pays est ou non surpeuplé ne peut être résolue uniquement sur la base de sa densité. A cet égard, la situation sociale, économique et culturelle de la population, en un mot, son niveau de vie joue un rôle tout aussi important.

Amélioration
de la qualité
de vie

Certes, la croissance économique et démographique ainsi que le développement technique enregistrés au cours des dix dernières années n'ont pas été sans amener des problèmes et des difficultés. Mais, delà à casser la prospérité acquise, sous prétexte d'écarter ses quelques retombées négatives, il y a un abîme infranchissable, sauf pour les promoteurs de l'initiative. En effet, loin de dissiper les ombres de la prospérité, une telle opération ne ferait que multiplier et aggraver les difficultés. Des solutions doivent être recherchées pour surmonter les problèmes, elles existent sans aucun doute, mais elles sont progressives et surtout fondées nécessairement sur une croissance équilibrée et sur des priorités choisies en fonction des besoins effectifs. On peut d'ailleurs déjà citer certains facteurs qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la vie :

- le marché du logement, après s'être trouvé pendant longtemps dans une impasse, est en voie de retrouver progressivement son équilibre. Une nouvelle loi fédérale encourageant la construction de logements et l'accès à la propriété crée, parallèlement à de nouvelles mesures de protection des locataires, les conditions nécessaires à une normalisation de la situation dans ce secteur;
- les conditions de trafic en matière de transports et de communications se sont sensiblement améliorées au cours de ces dernières années;
- une nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire contient des prescriptions contraignantes en matière d'utilisation du sol et de répartition des zones urbaines, mesures qui contribuent largement à la protection de l'environnement. Elle prend particulièrement en considération les besoins de l'agriculture. Une aide supplémentaire est définie en faveur des régions montagneuses, afin de leur permettre de remplir les fonctions qui leurs sont propres.

- la construction d'installations d'assainissement des eaux et de traitement des détritrus, d'écoles, d'hôpitaux, de bâtiments administratifs, etc. permet de répondre aux besoins d'une société devenue plus exigeante;
- une nouvelle loi sur la protection des eaux et une autre, en préparation, sur la protection de l'environnement, permettent de lutter efficacement contre la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que contre le bruit. Elles définissent les exigences écologiques de notre époque ainsi que les moyens d'y faire face.

Les conditions de vie dans les plus grandes agglomérations du pays laissent à désirer à certains points de vue, notamment dans les domaines du logement et des transports. Il ne faut toutefois pas généraliser ces phénomènes négatifs, ni les exagérer. Il suffit de comparer la situation à celle de la plupart des grandes villes d'autres pays pour constater que ces inconvénients sont loin d'être l'apanage exclusif de la Suisse et que, au contraire, ils sont généralement moins aigus chez nous qu'ailleurs. Le mouvement de concentration urbaine et les difficultés qui en découlent n'ont surtout rien à voir avec la présence de nombreux étrangers en Suisse, puisqu'il s'agit d'un phénomène universel.

Aucune explosion démographique

Contrairement aux prévisions qui, il y a peu de temps encore, faisaient craindre une explosion démographique d'ici l'an 2000, les perspectives actuelles font augurer d'un développement si modéré qu'il y a plutôt lieu de parler de stagnation. Contrairement à l'avis des promoteurs de l'initiative, des mesures d'intervention étatique directe ne seront donc pas nécessaires dans ce domaine. Une telle entreprise poserait d'ailleurs des problèmes quasi insolubles; en effet, il ne serait pas aisé de s'entendre sur un chiffre de population réellement adapté aux données propres à la Suisse et encore moins de prendre les mesures de contrainte nécessaires pour atteindre un tel objectif.

L'on peut dire aujourd'hui, avec certitude qu'une croissance démographique semblable à celle qui est intervenue dans les années cinquante et soixante ne se répétera plus. Au contraire, les résultats du recensement de 1970 et les conclusions démographiques qui ont pu en être tirées, démontrent que la population totale de la Suisse se maintiendra, d'ici la fin du siècle à un chiffre d'en-

viron 7 millions d'habitants - peut être même moins - contre 6,3 millions pour 1970. Cela correspond à un taux de croissance moyen inférieur à 0,4 % par an.

Etant donné le vieillissement croissant de la population résidante suisse - vieillissement qui n'est tempéré que grâce à la présence des travailleurs étrangers - ce taux de croissance est si faible qu'il en devient alarmant. La charge représentée, pour la population active, par les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative augmentera dans une mesure qui, à long terme, menacera l'existence même des bases fiscales nécessaires à la couverture des besoins collectifs : prévoyance sociale, formation, recherche, santé publique et protection de l'environnement.

Encourager l'assimilation

Les promoteurs de l'initiative parlent d'une surpopulation étrangère massive par rapport à la population totale de notre pays. Le concept de "surpopulation étrangère", confondu avec celui "d'emprise étrangère", est devenu un slogan interprété en termes subjectifs et émotionnels.

Certes, la croissance rapide de la partie étrangère de la population suisse n'a pas été sans poser certains problèmes de cohabitation; mais ceux-ci seront résolus non pas par la diminution brutale et excessive du nombre des étrangers que préconise l'initiative, mais bien plutôt par une politique d'intégration compréhensive. Cette dernière se trouvera facilitée par la stabilisation du nombre des travailleurs étrangers, la diminution des effets du regroupement des familles et la réduction du nombre des naissances, facteurs qui ont permis de ne plus enregistrer qu'une augmentation très fortement réduite de la population étrangère totale, depuis 1969 déjà. Cette baisse sera encore plus sensible au cours des prochaines années, et l'on devrait, à la suite de la nouvelle ordonnance du Conseil fédéral, parvenir à une stabilisation totale de la population étrangère résidant en Suisse, d'ici la fin de cette décennie. Par ailleurs, sur l'ensemble des effectifs étrangers, l'on compte 30 % d'enfants et de jeunes gens âgés de moins de 16 ans, dont la capacité d'assimilation est particulièrement développée, ce qui réduit d'autant les risques "d'emprise étrangère".

La population étrangère résidant en Suisse, représente 16,7 % de la population totale, sans compter les saisonniers ni les frontaliers. Mais, les auteurs de l'initiative opèrent à partir de base de calcul différentes. Ils manipulent les chiffres pour alarmer les personnes non averties. D'ailleurs, avant la première guerre mondiale déjà, la proportion d'étrangers résidant en Suisse s'élevait à 15,4 % et pouvait atteindre dans certaines villes, de 30 à 40 %. A l'époque, on a pratiqué une politique active d'assimilation et de naturalisation, sans

avoir à recourir à une méthode aussi primitive et dangereuse que l'expulsion de centaines de milliers d'étrangers. Et pourtant les risques "d'emprise étrangère" étaient plus grands, du fait que les étrangers occupaient des positions sociales et professionnelles généralement plus élevées que ce n'est le cas aujourd'hui.

Quelle "emprise étrangère ?

En effet, les étrangers qui se trouvent actuellement en Suisse se situent, dans leur grande majorité, à la base de la pyramide sociale. Dès lors, en quoi pourraient-ils menacer l'originalité et l'indépendance de la Suisse ? La peur d'un anéantissement de notre propre culture, sous l'influence étrangère est donc sans objet, car le désir d'identification des Suisses au mode et au niveau de vie de ces étrangers est nul; contrairement à ce qui pouvait être le cas en 1910 ou 1912.

Si effectivement, les traditions et l'originalité suisses se trouvent quelque peu menacées à l'heure actuelle, par l'étranger, le responsable en est le développement des moyens de communication de masse; ce phénomène se fait essentiellement sentir à partir des pays anglo-saxons, comme le prouve l'afflux croissant de mots d'origine américaine, dans notre vocabulaire. Mais, les étrangers qui travaillent en Suisse sont presque tous d'origine méditerranéenne et non anglo-saxonne.

III

Phase de consolidation

Les promoteurs de l'initiative partent de l'idée que le départ brutal de plusieurs centaines de milliers d'étrangers permettrait de résoudre, sans autre, les problèmes les plus divers qui se posent à l'heure actuelle et qui seraient imputables, selon eux, à la surpopulation étrangère.

Ces problèmes, dont bon nombre sont en voie de solution, ne sont toutefois pas typiquement suisses, on les rencontre dans le monde entier, ou tout au moins dans tous les pays industrialisés, y compris dans ceux qui, si l'on se base sur les critères utilisés par l'Action nationale, ne peuvent être considérés comme souffrant d'une surpopulation générale ou étrangère.

Les tâches qui s'imposent à la Suisse sont de nature concrète. Elles consistent à achever de maîtriser les conséquences entraînées par le développement technique rapide et l'accroissement de la population constatés au cours des deux dernières décennies; cette consolidation sera facilitée par la transformation de la croissance démographique rapide en une stabilisation presque totale. Ainsi, la situation va connaître une amélioration infiniment plus certaine que si l'on procédait à la brutale réduction de la population étrangère, souhaitée par les promoteurs de l'initiative.

Un retour au "bon vieux temps" - dont se demande quand et pour qui il a jamais existé - n'est ni possible, ni souhaitable.

Les étrangers et l'infrastructure

Le développement de l'infrastructure - routes, aéroports, centrales électriques, installations d'assainissement des eaux et de traitement des détritiques, hôpitaux, écoles - a correspondu, après la deuxième guerre mondiale, à un besoin naturel, indépendant de la présence permanente d'étrangers en Suisse. Il va de soi que l'afflux d'étrangers a représenté une charge supplémentaire; toutefois, tout bien considéré, le bilan économique de la présence des étrangers est indiscutablement favorable à la Suisse : la production des travailleurs étrangers qui apportent une large part au développement de l'infrastructure, a en effet dépassé la charge supplémentaire liée à leur présence. Les étrangers entrés en Suisse, ont constitué des forces de travail immédiatement et pleinement productives.

Aujourd'hui encore, après l'achèvement partiel de la politique de regroupement familial, qui, pour des raisons humanitaires, n'a pu être refusée aux étrangers vivant depuis longtemps en Suisse, le rapport entre la production et le "coût" d'une personne est plus favorable pour les étrangers que pour les Suisses. En effet, 80 % environ des femmes étrangères exercent une activité lucrative. Lors du recensement effectué en 1970, on a évalué à environ 60 % la proportion d'étrangers exerçant une activité lucrative, contre 45 % seulement pour les Suisses. Chez les saisonniers et chez les frontaliers, la proportion de personnes actives atteint 100 %, alors que pour les résidents détenteurs de permis annuels et les titulaires d'un permis d'établissement, elle représente respectivement les 2/3 et la moitié environ de la population étrangère.

Du fait qu'une plus grande proportion d'entre eux exercent une activité, les étrangers contribuent aussi dans une mesure importante, par le biais des impôts, à la couverture des dépenses d'infrastructure. Les saisonniers et les résidents à l'année sont soumis à l'imposition à la source, qui, basée sur une taxation immédiate et non différée (comme celle des Suisses), est d'un meilleur rendement pour l'Etat.

Les étrangers
et le marché
du logement

Le rôle joué par les étrangers dans la construction de maisons d'habitation au cours des dix dernières années a aussi été proportionnellement supérieur à leur demande en logements. En 1973, par exemple, 63,6 % des travailleurs de l'industrie de la construction étaient des étrangers (saisonniers compris).

La tension régionale qui règne sur le marché du logement, spécialement dans les agglomérations urbaines, n'est que très partiellement imputable aux étrangers vivant en Suisse. En effet, les surfaces habitables qu'ils occupent sont beaucoup moins grandes que celles dont les Suisses bénéficient. Par ailleurs, du point de vue confort, ils se montrent beaucoup moins exigeants que les Suisses. Dans la région de Zurich, par exemple, seul 46 % des résidents à l'année et des titulaires d'un permis d'établissement occupent des locaux qu'ils louent, les autres se contentent de sous-locations et 7 % vivent dans des baraquements. Dès lors, la théorie selon laquelle une expulsion massive d'étrangers décongestionnerait le marché du logement, et entraînerait une baisse des loyers, est illusoire. La plupart du temps, les Suisses refuseraient d'habiter dans les logements vétustes et sans confort qu'occupent la majorité des étrangers.

Les étrangers
et l'hôpital

Pour ce qui est des charges hospitalières entraînées par les étrangers, elles correspondent à peu près aux normes de la population suisse, mis à part les maternités, où le taux des naissances étrangères reste plus élevé en raison de la différence des structures d'âge des populations respectives. En revanche, la proportion des étrangers hospitalisés dans des cliniques pour malades chroniques et dans des établissements gériatriques et psychiatriques est plus faible que celle des Suisses.

La proportion du personnel hospitalier étranger est aussi nettement plus élevée que celle des patients étrangers traités dans les hôpitaux.

Nombre de patients/personnel (étrangers)

	Effectifs en personnel étranger	Effectifs en patients étran- gers	Nombre total d'étrangers dans le can- ton
	<u>en %</u>	<u>en %</u>	<u>en %</u>
Hôpital cantonal Berne	26,5	4,4	10
Clinique de gyné- cologie du canton de Bâle-Campagne	40,66	22,0	17
Hôpital cantonal de Soleure (Olten)	23,2	20,4	15
Lucerne	22,87	5,66	10
Schaffhouse	31	31	18
Bâle-Ville	40	28	18
Glaris	34	21	17
St-Gall	31,98	16,15	15
Hôpital cantonal de Genève	56	30	35

Les étrangers
et l'école

Certes, le nombre important d'élèves parlant une autre langue que la langue locale, peut poser dans certaines communes citadines des problèmes sérieux. On cherche à les résoudre au gré des possibilités, par exemple, en créant des classes transitoires pour les enfants étrangers. Dans de nombreuses écoles, les professeurs s'efforcent de développer une compréhension réciproque entre les élèves suisses et étrangers. Et surtout tous les enfants étrangers n'ont pas de difficultés de langue puisque la plupart sont nés en Suisse et parlent donc couramment soit le français, soit l'allemand et même le suisse-allemand.

A terme, la situation ne peut que s'améliorer de ce point de vue, en raison de la diminution du taux de natalité des étrangers et de la décroissance naturelle de l'opération de regroupement familial.

Politique et
considérations
humanitaires

La troisième initiative contre la surpopulation étrangère ne constitue pas une solution adaptée aux problèmes spécifiques que les étrangers qui résident en Suisse posent à notre pays. Il faut parvenir à une stabilisation, puis à une diminution du nombre des étrangers, progressive et organisée selon des principes rationnels. Une action brutale comme celle réclamée par les promoteurs de l'initiative ne pourrait qu'avoir des conséquences déplorable à tous égards. Il ne faut pas seulement prendre en considération l'économie, mais également les enjeux importants en matière de politique générale et de politique internationale.

En raison de ses engagements juridiques internationaux ainsi que de sa vocation de pays humanitaire, la Suisse ne peut pas se permettre d'expulser des centaines de milliers d'étrangers, dont certains se trouvent au bénéfice d'une autorisation d'établissement. Une telle discrimination aurait par ailleurs des retentissements graves sur la situation de nos compatriotes établis à l'étranger. Pour un petit Etat, qui sous bien des aspects dépend des bonnes relations qu'il entretient avec l'étranger, et dont le bien être général repose sur un réseau d'échanges traditionnellement étendu à l'échelle mondiale, une politique d'isolement ne pourrait entraîner que des inconvénients.

Rejet de l'initiative

La troisième initiative contre la surpopulation étrangère se révèle donc insoutenable. Elle crée dans notre pays une grave insécurité économique et va à l'encontre de toutes nos conceptions sociales et humanitaires. Il convient de la rejeter massivement lors de la votation fédérale du 20 octobre 1974.
